



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL

APPEL DU PARIS ST-GERMAIN AUPRES DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 5 novembre – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré un appel déposé par le club français Paris Saint-Germain Football SASP (PSG) contre une décision rendue par l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) en septembre 2018.

A la demande des parties impliquées dans cet arbitrage, la procédure sera confidentielle, à l'exception de la sentence finale qui sera publiée.

Dans ces circonstances, le TAS n'est pas en mesure de donner d'autres informations concernant cette affaire.